

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'UFR DES SCIENCES DE SANTE SEANCE PLENIERE DU 09 AVRIL 2019

Les membres du conseil se réunissent en séance plénière le **mardi 09 avril 2019, à 17h15 en salle R01** Ferdinand Cabanne, sous la présidence du Professeur M. Maynadié.

Membres présents :

Collège A :

Mmes C. Thauvin, C. Creuzot-Garcher, P. Fauque, C. Marie
MM P. Ortega-Deballon, A. Cochet, JM Heydel

Collège B :

Mmes M Georges, MC Brindisi

Collège P :

M P. Bielefeld

Etudiants circonscription médecine :

Mme P. Robart, AL Mutin
MM V. Bannholtzer, S. Winling

Etudiants circonscription pharmacie :

Mme E. Marivet-Muggeo
M. P. Degousée

Etudiants circonscription maïeutique :

Mme L. Schill

Collège BIATSS :

Personnalités Extérieures :

Mmes G. Lucchi, F. Jandin
M. J-F. Gérard-Varet

Invités à titre consultatif :

Mmes M.C. Busson, C. Tournay-Dupont
MM JN.Beis, CH.Cunit

Membres excusés :

Mmes M. Duban, C. Genelot, C. Henriot, V. Bertaux-Charvolin, C. Le Moteux, L. Duvillard
MM E. Lesniewska, H. Devilliers, D. Carnet, F. Lirussi, B. Collin, D. Genelot, T. Debief

Absents:

Mmes C. Basset, M. Wendremaire, F. Sullerot, F. Tenenbaum, AL. Boulanger
MM N. Renardet, P. Genne, T. Moulin

Pouvoirs :

L. Duvillard à M. Maynadié, E. Lesniewska à C. Marie, D. Carnet à M. Maynadié

ORDRE DU JOUR

SEANCE PLENIERE

I- **Approbation du compte-rendu du Conseil d'UFR du 22 Janvier 2019**

Présentation du projet de DIU « Clinique du psychotraumatisme et dispositifs d'accompagnement (Khadija Chahraoui)

II- **INFORMATIONS GENERALES**

- Nouvelle Direction Générale du CHU au 1^{er} avril 2019
- Ouverture d'un « point d'accès au droit » à l'université
- Élections CNESER
- Obligation vaccinale pour les étudiants en santé
- ECN : Statistiques + dates ECN 2020
- Point sur les différentes réformes : retour sur la Conférence des Doyens du 2 avril

- *Décrets et Arrêtés*

III- **UMDPCS**

IV- **FINANCES**

- Don
- Cotisations
- Tarifs

V- **SCOLARITE**

- Validation du compte-rendu du Comité Pédagogique Médecine du 05 Mars 2019
- Validation des comptes rendus du Comité Pédagogique Pharmacie du 16 Janvier, 08 février et 7 Mars 2018 (sous réserve)
- Calendriers universitaires 2019-2020
- Tirage au sort des ex-aequo Paces
- Fiches filières de pharmacie
- Convention scope 2019-2020 : vote pour l'augmentation du nombre de places pour les MM1 (+5)

VI- **Proposition de composition pour la commission de déontologie**

VII- **Questions diverses**

- Séminaire de formation des Maîtres de Stage Universitaire (MSU)

Le Doyen ouvre la séance à 17h15.

I – Approbation du compte-rendu du conseil d’UFR du 22 janvier 2019

Le compte-rendu est approuvé à l’unanimité.

Projet de DIU « Clinique du psychotraumatisme et dispositifs d’accompagnement (Khadija Chahraoui) (voir annexe)

La responsable de ce DIU est Madame Chahraoui, professeur de Psychopathologie clinique et Référente formation recherche du centre régional du psychotraumatisme, basé au CHU.

Ce projet répond à une demande forte des professionnels pour mieux accompagner les victimes de violences. Le Président Macron a proposé en 2017 l’identification de 10 dispositifs régionaux pour la prise en charge globale du psychotraumatisme ainsi que la création d’un centre national de ressources et de résilience. Le CHU de Dijon a été lauréat de cet appel à projets, le responsable et porteur du projet étant le Pr. Irène François. L’équipe des responsables pédagogiques de ce projet est impliquée dans le dispositif régional visant à développer la formation des professionnels et la recherche sur les psychotraumatismes. Le projet s’appuie sur des programmes de recherche communs entre les équipes de Dijon et de Besançon. Il est soutenu par l’ARS de Bourgogne Franche Comté et le CHU de Dijon.

Acquisition de compétences dans 3 domaines : Approche clinique, psychopathologiques et psychiatrique des troubles psychotraumatiques – Clinique plurielle du traumatisme psychique – Dispositifs de soin et prévention.

Public visé : Médecins, psychiatres, psychologues, travailleurs sociaux, infirmiers, éducateurs spécialisés, autres professionnels impliqués dans le suivi des victimes de violences.

Capacité : 20 stagiaires par an

Organisation de la formation : 120 heures sur 20 jours sur une année (un vendredi tous les 15 jours entre janvier et décembre), à l’université de Bourgogne.

Evaluation : Assiduité à l’ensemble des enseignements + moyenne obtenue aux 3 blocs de compétence + remise d’un document écrit à chaque fin de bloc de compétences, faisant l’objet d’une soutenance à l’issue des enseignements.

Coûts : 2200 € avec prise en charge, 1000 € en individuel.

Démarrage prévu en janvier 2020.

Evelyne Kohli interroge Madame Chahraoui sur le portage par Sciences humaines et non par l’UMDPCs. Madame Chahraoui indique que c’est le SEFCA qui a indiqué Sciences humaines comme porteur du projet, ce qui en soi ne pose pas de problème.

II – Informations générales

1) Nouvelle direction générale du CHU au 1^{er} avril 2019

Madame Nadiège BAILLE a été nommée Directrice Générale du CHU par un décret du Président de la République. Elle prendra ses fonctions le 1^{er} avril, à la suite d'Elisabeth BEAU dont les fonctions cesseront à la même date.

2) Ouverture d'un « point d'accès au droit » à l'université

A partir de février 2019, un point d'accès au droit, gratuit, est mis en place à l'attention des personnels uB, CNRS et INSERM, ainsi que des étudiants, en partenariat avec le centre d'accès au droit de Côte d'Or.

Les permanences se tiendront sur rendez-vous le 1^{er} jeudi de chaque mois, dans le bureau 176 du bâtiment Droit/Lettres.

3) Elections CNESER

Les élections aux fins de désigner les représentants des personnels des EPCSCP dont fait partie l'université de Bourgogne auront lieu **le 13 juin de 9h00 à 17h00** dans le **hall de la maison de l'université, lieu de vote unique**. Les listes électorales seront affichées à la maison de l'U et dans les composantes. Les listes de candidats et les professions de foi également, à compter du 16 avril 2019. Le vote par procuration n'est pas autorisé mais le vote par correspondance l'est. Il convient pour cela de se faire connaître auprès du service des personnels enseignants ou du service BIATSS avant le 29 mai.

Les résultats seront proclamés au Journal Officiel.

4) Obligations vaccinale pour les étudiants en Santé

- L'obligation vaccinale est suspendue pour les BCG pour les professionnels et étudiants en Santé.
- En ce qui concerne les autres obligations de vaccination : les étudiants primants de PACES doivent se présenter obligatoirement au Centre de prévention et de Santé universitaire, rue Recteur Bouchard, obligatoirement à partir de février. Pour s'inscrire en 2^e année de Médecine, tout étudiant doit être à jour des vaccinations suivantes : **DTPC** (diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche) – ROR – Hépatite B → la preuve de l'immunité contre l'hépatite B doit être faite dès la 1^{ère} année. Une contre-indication à la vaccination contre l'hépatite B correspond à une inaptitude à une orientation professionnelle vers les professions médicales ou paramédicales.
- Pour l'inscription en maïeutique, sont demandées : une sérologie rubéole, **toxoplasmose, varicelle et une radio pulmonaire récente**.

5) ECN : statistiques + dates ECN 2020 (voir annexe)

Les résultats nationaux des ECN blanches font apparaître que 143 étudiants figurent au-delà du rang 4 000 et seuls 25 se classent dans les 1 000 premiers. Les résultats ne sont pas brillants sauf en LCA, où les notes sont un peu plus élevées que la moyenne nationale.

En ce qui concerne 2019-2020, le calendrier est le suivant :

Un test de charge aura lieu le 23 janvier 2020, de 14h00 à 16h00.

Les ECN blanches seront programmées les 16, 17 et 18 mars 2020 (ainsi qu'éventuellement la matinée du 19 mars).

Les ECNi officielles auront lieu du 15 au 19 juin 2020.

6) Point sur les différentes réformes : retour sur la conférence des Doyens du 2 avril

Le Pr. Ortega-Deballon fait un point sur la **réforme de la 1^{ère} année**. Dijon a beaucoup avancé, peut-être trop. Notre schéma a été diffusé en conférence des Doyens. Le mot d'ordre général est de réclamer de la souplesse et pour ce faire disposer d'un texte le plus imprécis possible. L'idée est également de rester sur la formule du portail. L'uB souhaite que le portail soit ouvert à toutes les UFRs mais que soit organisée une seule mineure Santé commune pour l'accès à toutes les autres licences.

La **réforme du 2^è cycle** est repoussée à la rentrée 2020.

Les référentiels ont été « nettoyés » par les collègues et 3 jours de séminaires à Paris ont permis un ajustement sur les graduations des compétences (A-B-C). Les collègues travaillent à nouveau et 2 autres séminaires nationaux sont programmés en avril et mai, dont l'objectif est de parvenir à ce que les référentiels soient finalisés à la mi-juillet. Des formations aux TCS et ECOS seront dispensées au cours de ces séminaires. Actuellement aucune information n'est disponible sur l'algorithme devant gérer le matching.

En ce qui concerne le **3^è cycle**, les textes sur les FST et la 4^è année d'internat ne sont pas sortis, alors que les enseignants responsables de FST ont été interrogés sur leurs besoins.

En conférence des Doyens, un rappel à l'ordre a été fait sur la charte éthique.

Il a été demandé de mettre en place dans les UFRs une journée de formation des maîtres de stage universitaires, et pas seulement ceux de médecine générale. Cela pourrait être organisé par l'UMDPC (et serait validant pour le DPC). Il faudrait voir cela pour septembre 2020, et mettre en place un groupe de travail.

✓ Décrets et arrêtés

- Arrêté du 12 décembre 2018 fixant la composition et le fonctionnement de la conférence de prévention étudiante

Cette conférence, placée auprès des directeurs généraux chargés de l'enseignement supérieur et de la santé, a pour but d'**assurer**, en lien avec la stratégie nationale de santé, les plans nationaux de santé publique et le plan étudiants, **le développement d'actions promouvant des comportements favorables à la santé de l'ensemble des étudiants**.

- Arrêté du 11 février 2019 fixant le nombre d'étudiants et d'internes en médecine pouvant signer un contrat d'engagement de service public au titre de l'année universitaire 2018-2019.

Dijon : 9 places pour les externes (8 retenus par la commission de décembre 2018), 6 pour les internes pour 3 dossiers déposés, 3 dossiers retenus par la commission de décembre 2018.

- **Circulaire interministérielle 0036 DGRH A1-3 du 1^{er} mars 2019 des ministres de la santé et de l'enseignement supérieur**, relative au versement des honoraires pédagogiques des praticiens agréés maîtres de stage des universités relevant du décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008 portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale et affiliation au régime général de sécurité sociale de certains praticiens agréés maîtres de stage des universités.

La circulaire confirme que les enseignants de médecine générale titulaires (PUMG et MCUMG) et non titulaires (MCUMG) bénéficient du versement des honoraires pédagogiques lorsqu'ils sont amenés à encadrer un étudiant de 2^e cycle ou un interne de 3^e cycle en qualité de « praticiens agréés maîtres de stage des universités ». Elle confirme également que les enseignants de MG sont, comme les autres MSU non enseignants, considérés comme des COSP, sauf s'ils font acte d'option afin que les charges sociales soient prélevées sur leur régime de « travailleurs non-salariés ».

III -UMDPCs

1) Master Infirmiers en Pratiques Avancées

Ce Master a déjà été présenté en comité pédagogique du 5 mars. Le projet est à nouveau soumis aux membres du conseil, le point sur les compensations ayant été retravaillé par rapport à la dernière présentation. Compensation entre l'UE Bases fondamentales et sciences cliniques jusqu'à 9/20 – Compensation possible entre les UE langue vivante, éthique et méthodologie de travail jusqu'à 8/20. Pas de compensation possible entre semestres. UE validées à 10/20.

Le Doyen indique qu'il n'est pas opposé à accueillir en stage des inscrits en Master IPA à Besançon mais à titre exceptionnel puisque c'est le démarrage de ce Master pour Besançon.

Le professeur Rebibou indique ne pas avoir d'inquiétude pour les options cancérologie et néphrologie mais plus sur l'option polyopathologies. C'est Benjamin Bouillet et non Maxime Samson qui en sera le responsable.

Le démarrage est prévu en octobre 2019, pour un coût de 6 500 € par an.

2) Nouveau : DU d'angioplastie périphérique artérielle et veineuse

Un document modifié sur la répartition des heures sera envoyé par le Pr. Kohli.

Le responsable universitaire est le Pr. Loffroy, le responsable pédagogique le Pr. Midulla.

Formation de 92 heures (72h d'enseignement théorique, 20 h d'enseignement pratique).

Le budget est de 1 600 euros (500 euros pour les internes).

Public visé : les radiologues en cours de DES ou les titulaires du DES de radiodiagnostic et imagerie médicale.

Ce DU vise à répondre aux besoins croissants de prise en charge de patients suivis pour une pathologie vasculaire artérielle ou veineuse par des techniques mini-invasives endovasculaires. 5 modules de 2 jours (dont un sur simulateur), 20 heures de stage réparties sur 10 demi-journées.

3) Nouveau : Déploiement en Tunisie du DU Orthopédie Dento-cranio-maxillo-faciale, en convention de partenariat avec l'association ATDEC

Les responsables sont le Pr. Zwetyenga et le Dr. Bourzeix.

Formation 334 heures sur 2 ans (174 heures d'enseignement théorique, 160 heures d'enseignement pratique).

Tarif : 1 000 euros/an

Public : Adhérents à l'association ATDEC, chirurgiens-dentistes, docteurs en médecine spécialisés en chirurgie maxillo-faciale, stomatologie ou chirurgie orale.

4 modules délocalisés, 2 modules incluant l'évaluation à Dijon. Le 1^{er} et le dernier module de chaque année sont mutualisés avec le DU ODCMF de Dijon.

4) Nouveau : DU international de chirurgie implantaire avancée – Maroc, en partenariat avec l'association ACDE

Les responsables sont le Pr. Zwetyenga et le Dr. Ahossi.

Formation 100 heures

Tarif : 1 600 euros/an

Public : Adhérents à l'association ACDE, chirurgiens-dentistes, chirurgiens maxillo-facial, stomatologues : expérience professionnelle en implantologie depuis au moins deux ans.

4 modules de 2 jours au Maroc (64 heures), un module de 5 jours à Dijon en continu incluant l'évaluation des apprenants (36 heures).

5) Nouvelles formations courtes

o Formation à la vaccination antigrippale pour le pharmacien d'officine

Il s'agit d'une nouvelle mission du pharmacien d'officine depuis le 1^{er} mars 2019.

Le responsable universitaire est Evelyne Kohli, le responsable pédagogique est Florent Macé.

Il s'agit d'une formation mixte e-learning (3 h) et présentiel (4 heures), pour un montant de 350 euros. Une convention sera passée avec le centre de vaccination du CHU afin de pouvoir pratiquer des vaccinations (optionnel).

Cette formation sera dispensée également aux étudiants, le support e-learning sera mis à disposition des étudiants en formation initiale.

○ **Rééducation posturo-motrice chez les sujets âgés fragiles présentant des troubles cognitifs**

Cette formation est organisée à la demande du CH de Mâcon. La formation se fera sur site. Le responsable universitaire et pédagogique est le Pr. Mourey.

Organisée pour 10 personnes, le coût fixé pour cette formation d'une demi-journée est de 1 500 euros.

Public visé : rééducateurs et professeurs en activité physique adaptée.

Toutes les formations présentées sont validées à l'unanimité.

6) Cotisation 2019 pour l'adhésion à la société française de stomatologie chirurgie maxillo-faciale et chirurgie orale du Pr. Narcysse Zwetyenga, d'un montant de 379 euros

Avis favorable à l'unanimité.

IV- FINANCES

Sont présentées au Conseil d'UFR les demandes suivantes :

○ **Dons :**

Don Association de Cardiologie de Bourgogne pour le PEC2 : 12 546 €

○ **Cotisation :**

Prise en charge de la cotisation de Mr Guenancia à la Société Française de Cardiologie : 175 €

○ **Tarifs DERTTECH PACKTOX:**

Synthèse bibliographique « approche biotests et TTC pour les matériaux papier – cartons » : 2500 €

Etudes toxicologiques selon devis 2019-03-NK : 6715 €

Ces diverses propositions sont adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil.

V- SCOLARITE

1) Validation du compte-rendu du comité pédagogique Médecine du 5 mars 2019 (cf. Annexe)

Les points suivants ont été abordés au cours de ce comité :

- La modification de la maquette du M1 santé pour la maïeutique, la fiche filière sera modifiée et présentée lors du prochain comité pédagogique
- La demande d'attribution de crédits pédagogiques pour le SES (photocopies notamment).
- Point sur la réforme du 1^{er} cycle

- L'UMDPCs a présenté le projet de **master Infirmier en Pratiques Avancées**, ainsi que les **nouveaux DU** : angioplastie périphérique, artérielle et veineuse, le déploiement en Tunisie du DU orthopédie dento-cranio-maxillo-faciale, le déploiement au Maroc du DU de chirurgie implantaire avancée, que l'UMDPCs souhaite mettre en place.
- 2^e cycle : Stages en périphérie, présentation du prototype de logiciel de choix de stage par Matthieu Lhoumeau, commission des étudiants et internes en difficultés
- 2^e appels à projets RITM-BFC (date limite de soumission 29 mars 2019 à 12h00)

2) Validation des comptes-rendus des comités pédagogiques Pharmacie des 16 janvier, 8 février et 7 mars 2019 (cf. Annexes)

- Il est proposé de rendre obligatoire la présence aux enseignements dirigés et travaux pratiques, ce qui implique que les enseignants devront faire l'appel lors de ces séances. Les fiches filière seront modifiées en conséquence. Toutes les promotions de 1^{er} et 2^e cycles sont concernées.
- Modification des fiches filière de DFGSP2, DFGSP3, DFASP1, DFASP2 tous parcours : modification de volumes horaires et de répartition entre les types d'enseignement, modification d'ects, d'intitulés d'UE ou EC, précisions manquant précédemment dans les fiches apportées, type d'évaluation.

En **DFASP5 Industrie**, **création de la voie Recherche** et instauration d'une **capacité d'accueil fixée à 32 étudiants**.

Insertion d'un paragraphe sur le **Projet d'Orientation Professionnelle** dans les fiches filière de la **2^e à la 4^e année**.

Le POP a pour objectif d'inciter l'étudiant à réfléchir au métier de pharmacien qu'il souhaite exercer. Il offre la possibilité à l'UFR de refuser à l'étudiant l'entrée dans le parcours qu'il a choisi. L'étudiant élabore dès le 1^{er} cycle un projet et émet un vœu de parcours. Sa demande est examinée par un jury en fin de S1 de la 4^e année. La non validation du vœu de l'étudiant par le jury conduit à une réinscription en 4^e année, même si celle-ci est validée.

Un avis sera donné dès la fin de la 3^e année pour indiquer d'ores et déjà à un étudiant souhaitant s'orienter en Industrie que l'avis n'est pas favorable et lui permettre ainsi de changer de faculté.

Les modifications de fiches filière sont validées à l'unanimité par les membres du conseil.

3) Calendriers universitaires 2019-2020

Le projet de calendrier universitaire 2019-2020 est présenté par Monsieur Cunit, responsable Scolarité. Il concerne Médecine, Pharmacie et Maïeutique ainsi que l'ensemble des masters de l'UFR.

Le projet de calendrier universitaire est validé à l'unanimité par les membres du conseil.

4) Tirage au sort des UE pour le départage éventuel des ex-aequo PACES

- 1- UE 7
- 2- UE 6
- 3- UE 5
- 4- UE spécifique
- 5- UE 3A
- 6- UE 2
- 7- UE 1
- 8- UE 4
- 9- UE 3B

5) Convention Scope 2019-2020

La demande des étudiants est de porter de 10 à 15 le nombre d'étudiants en MM1 autorisés à partir en échange.

Cette demande est validée à l'unanimité par les membres du conseil.

37 MM1 et 5 MM3 partent en stage à l'étranger.

Anne-Laure Mutin sollicite la possibilité pour les étudiants de partir en fin de MM2. Le Doyen indique que cette demande sera revue après la mise en place de la réforme du 2^e cycle.

VI – Proposition de composition de la commission de déontologie

La charte de déontologie a été envoyée par mail à l'ensemble de la communauté HU et universitaire, à charge pour les enseignants de la retourner signée.

A chaque début de cours, une diapositive exposant les liens d'intérêt de l'enseignant devra être diffusée. Une charte graphique pour ce faire sera mise à disposition des enseignants.

La commission de déontologie doit être mise en place. Le Doyen, sur proposition de la commission, devra désigner un référent de l'intégrité scientifique, si possible, qui ne soit pas un enseignant émérite.

Sont proposés :

- ✓ Un étudiant : Valentin Bannholtzer
- ✓ Un représentant d'une association de patients : Robert Yvray
- ✓ Un représentant du CHU
- ✓ Un représentant de la CME : Marc Bardou
- ✓ Un représentant du CROM : le Dr. Gerard-Varet communiquera un nom
- ✓ Un enseignant non titulaire (CCA-AHU) : Thibaut Ghesquière
- ✓ Un enseignant en éthique : Irène François

- ✓ Un enseignant représentant les chirurgiens : Pierre-Benoît Pagès
- ✓ Un enseignant représentant les disciplines médicales : Marjolaine Georges
- ✓ Un enseignant représentant le CGFL : Sylvain Ladoire
- ✓ Un enseignant en biologie : Marc Maynadié
- ✓ Un enseignant en psychiatrie : Jean-Christophe Chauvet-Gelinier

A cet effet ils seront interrogés par le Doyen.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.